

L'IUT: soutien aux locataires

jeudi 26 mars 2020



Pandémie Covid-19 : déclaration de soutien de l'Union Internationale des Locataires (IUT) aux locataires

Mars 2020

Nos pensées sont aujourd'hui tournées vers toutes les personnes affectées par l'épidémie du Coronavirus. Les populations, les gouvernements et les organisations proposent différents programmes d'aide ; afin que nous puissions apprendre les uns des autres, nous vous invitons à continuer de partager les « meilleures pratiques » mais aussi les mauvais exemples de ce qui se fait actuellement dans le domaine du logement, de l'habitat et du lien avec les locataires.

L'IUT soutient le communiqué de presse et la déclaration du Rapporteur spécial des Nations Unies. La pandémie du Covid-19 cause des dommages humains et économiques importants. De nombreux travailleurs, notamment les entrepreneurs et les intérimaires souffriront de pertes de revenus. Beaucoup tomberont dans la spirale infernale des retards de loyer, risquant ainsi l'expulsion. Les personnes menacées d'expulsion sont moins à même de prendre les mesures nécessaires pour minimiser la transmission du Covid-19, en particulier lorsqu'elles deviennent sans-abri, et ainsi plus vulnérables au virus.

En cette période agitée, le spectre d'une expulsion ajoute une grande pression aux

familles et aux habitants de logements surpeuplés, à ceux vivant dans les hébergements d'urgence et aux personnes souffrant de troubles du sommeil.

L'IUT appelle les gouvernements et les autorités locales à fournir des logements adaptés, ce qui peut nécessiter la mise en oeuvre de mesures extraordinaires - légitimes en cas d'urgence -, notamment la réquisition des logements vacants et des locations à court-terme disponibles.

Les services en charge de l'habitat et ceux en charge du logement social doivent travailler avec les opérateurs de logements partagés, y compris les maisons de pension, pour garantir que les résidents n'en soient pas expulsés et ainsi poussés vers des formes plus sévères de sans-abrisme.

En ce qui concerne les personnes confrontées à la perte de leur emploi et à des difficultés économiques, les Etats doivent leur fournir une assistance financière directe ; mettre en place un fonds de paiement des loyers ; fournir les ressources nécessaires pour répondre au déluge de demandes d'aide financière qui ne saurait tarder ; promulguer un moratoire des expulsions liées aux retards de paiement ; mettre en oeuvre des mesures de gel ou de réduction des loyers ; et pendant au minimum toute la durée de la pandémie, suspendre les coupures d'énergie (eau, gaz, électricité, etc.) et s'assurer que les plateformes intranet fonctionnent correctement. Les gouvernements doivent également veiller à ce que les constructeurs de maisons soient en mesure de répondre au besoin de logements abordables.

Fondamentalement, ce pourquoi nous devons continuer de lutter est le droit de chacun à un logement sûr.

Marie Linder

Présidente

Membre du comité exécutif

Union Internationale des Locataires